

Comprendre le fonctionnement des finances et de la fiscalité locales

Les compétences des collectivités

- ▶ Les **communes** : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles maternelles et élémentaires. Elles ont une compétence générale pour tous les sujets ne concernant que leur seul territoire.
- ▶ Les **intercommunalités** : développement économique et toutes les compétences transférées par les communes;
- ▶ Les **départements** : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, RSA), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes ;
- ▶ Les **régions** : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle, solidarité.

Les trois niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Le budget des collectivités locales: comment ça marche ?

Les finances locales sont une partie des finances publiques. Elles couvrent les dépenses et les recettes des collectivités locales.

Le budget d'une collectivité est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être à l'équilibre (si excédent c'est la capacité d'autofinancement de la collectivité).

Contrairement au budget de l'Etat, un budget local ne peut être en déficit et la dette ne peut servir de variable d'ajustement . Les dépenses de fonctionnement ne peuvent donc pas être équilibrées par de la dette.

Le budget des collectivités locales: les règles budgétaires

- ▶ Règle d'équilibre : entre les recettes et les dépenses et entre les différentes parties (fonctionnement et investissement) du budget
- ▶ Principe d'annualité
- ▶ Principe d'universalité : dépenses et recettes intégralement prévues dans le budget voté
- ▶ Principe de spécialité : l'objet de chaque dépense doit être précisément défini.
- ▶ Contrôle de légalité : par le préfet

SOMMAIRE

- I. Les dépenses
- II. Les ressources
- III. La procédure budgétaire et son calendrier
- IV. Focus fiscalité locale

CHAPITRE I

DÉPENSES

Le budget des collectivités locales: les dépenses (1/3)

- ▶ **Les dépenses de fonctionnement et d'investissement :**
 - > Les dépenses de fonctionnement ou dépenses de gestion: frais de personnel, dépenses d'entretien et fourniture, frais de fonctionnement des diverses compétences de la collectivité, intérêts d'emprunt etc.
 - > Les dépenses d'investissement : travaux d'équipement, acquisitions immobilières et mobilières, remboursements des emprunts etc.

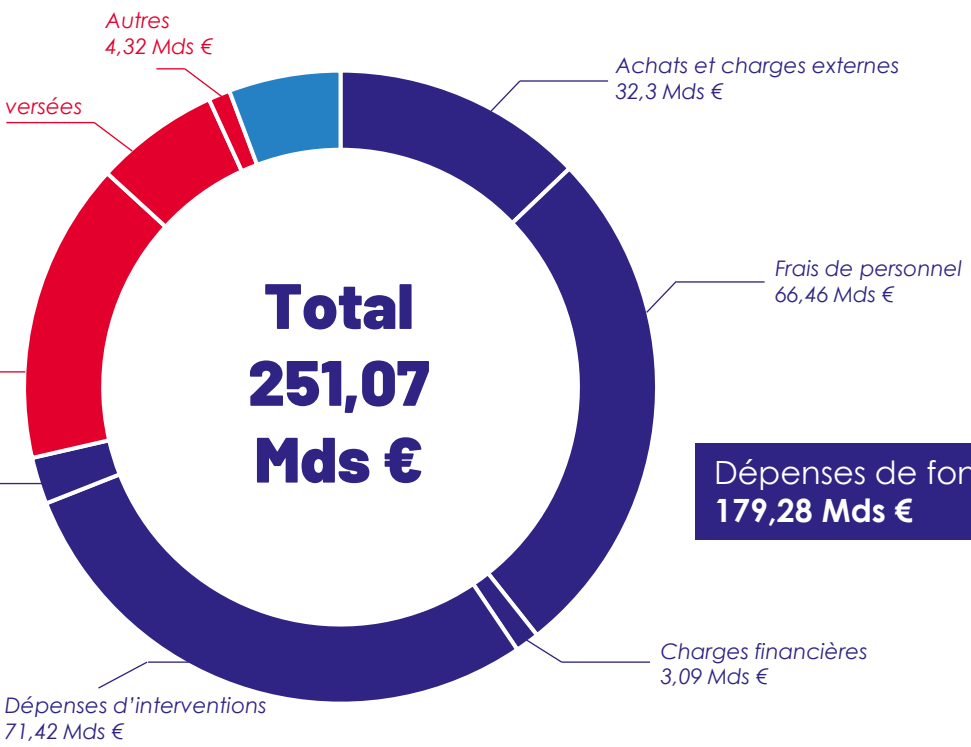
Le budget des collectivités locales: les dépenses (2/3)

Répartition des dépenses des collectivités locales en 2021

Remboursement de la dette
14,35 Mds €

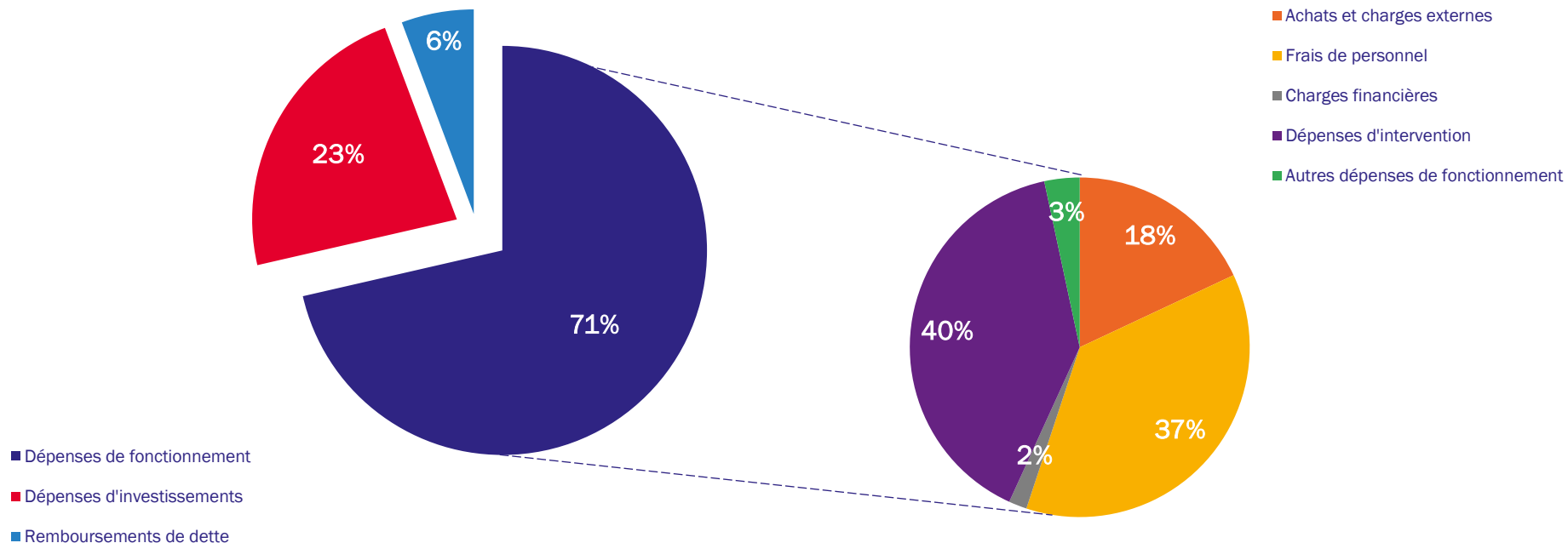
Dépenses d'investissement
57,44 Mds €

Dépenses de fonctionnement
179,28 Mds €



Le budget des collectivités locales: les dépenses (3/3)

Dépenses des collectivités locales en 2021



CHAPITRE II

RESSOURCES

Le budget des collectivités locales: les ressources (1/5)

- ▶ **Les ressources de fonctionnement et d'investissement**
 - > Les recettes fiscales directes et indirectes
 - > Les transferts compensations de l'Etat et dotations et subventions de l'État et d'autres organismes publics, région, département ...
 - > Les recettes des services rendus et les recettes domaniales
 - > Les dotations d'équipement et autres subventions d'investissement
 - > Les emprunts
 - > L'autofinancement

Le budget des collectivités locales: les ressources (2/5)

- ▶ **Les dotations et subventions de l'État et d'autres organismes publics**
 - > Les dotations de compensation pour compenser les transferts de compétence, les baisses et exonérations d'impôt et le coût de la TVA sur certaines dépenses via le FCTVA.
 - > Les dotations de péréquation pour réduire les inégalités entre collectivités de même niveau
 - > Les dotations et subventions d'investissement attribuées par l'Etat aux collectivités qui ont des projets d'investissements. Notamment, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exemple pour la rénovation énergétique, dotation « politique de la ville » (DPV),
 - > Les subventions de la région et du département ou d'autres tels que l'ADEME, les agences de l'eau ...

Le budget des collectivités locales: les ressources (3/5)

- ▶ **Les produits des services rendus et les recettes domaniales**
 - > Les loyers des biens appartenant à la collectivité,
 - > Les revenus des services publics locaux ; cantine, périscolaire, équipements sportifs, funéraire etc.
 - > Les rémunérations pour occupation du domaine public : terrasse, marchés, réseaux EDF..., paillotes sur les plages

Le budget des collectivités locales: les ressources (4/5)

► Les recettes fiscales et les emprunts

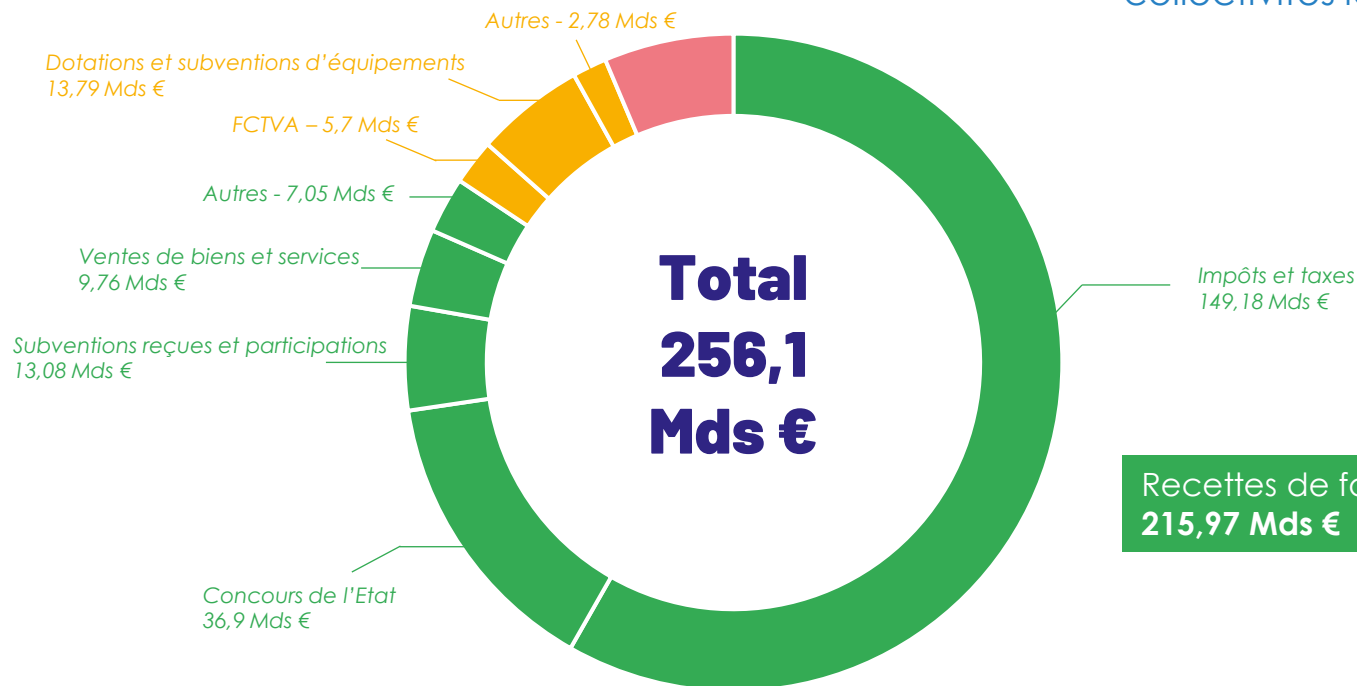
- > Les recettes fiscales : taxes foncières, CET, droits de mutation DMT0, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les cartes grises ...
- > Les emprunts pour les investissements

Le budget des collectivités locales: les dépenses (2/3)

Recettes d'investissement
23,81 Mds €

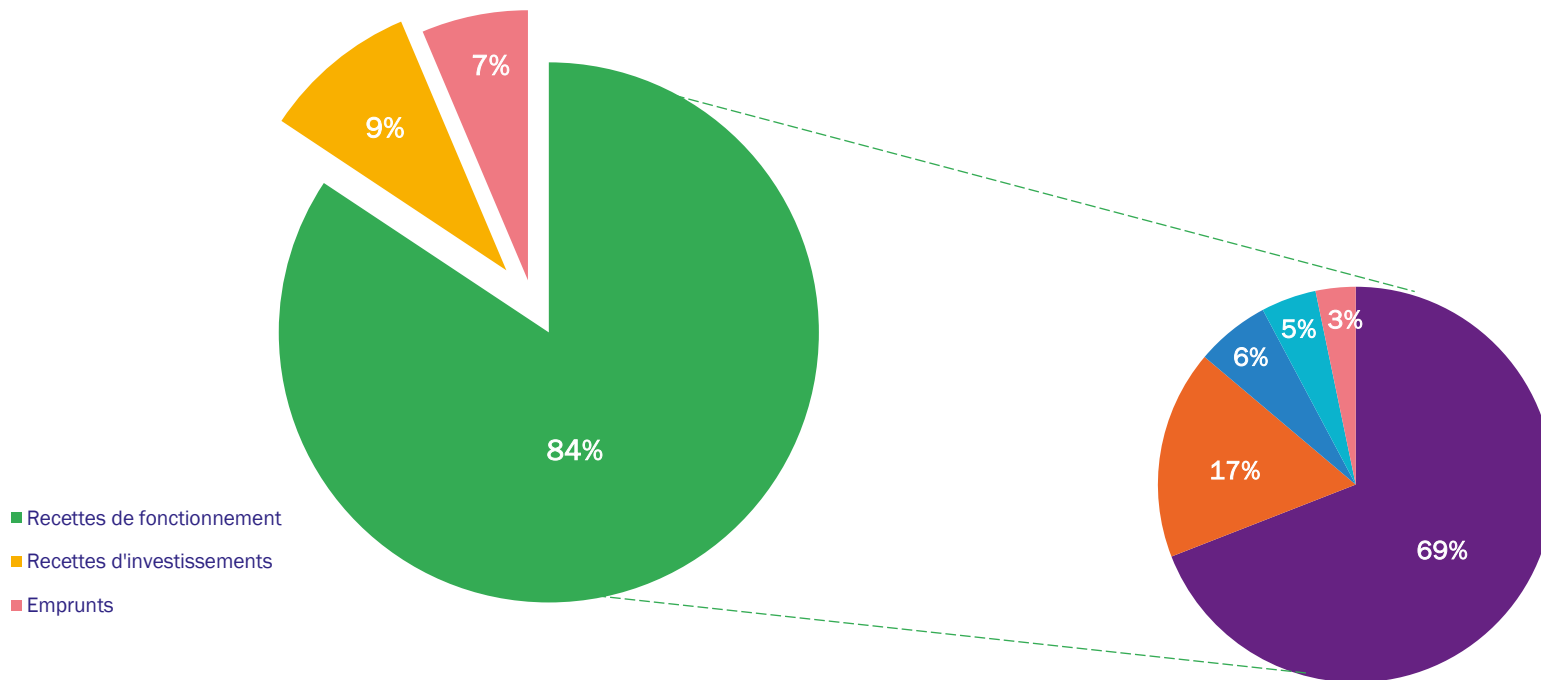
Emprunts
16,32 Mds €

Répartition des dépenses des
collectivités locales en 2021



Le budget des collectivités locales: les ressources (5/5)

Recettes des collectivités locales en 2021



CHAPITRE III

PROCÉDURE BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Comment le budget des collectivités locales est-il construit et adopté ? (1/4)

► Etape 1 : le débat d'orientation budgétaire (DOB)

- > Un DOB est obligatoire pour toutes les collectivités sauf pour les communes de moins de 3500 habitants
- > Le DOB permet, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, l'information des élus sur la situation financière de la collectivité et les grandes lignes du budget proposé par l'exécutif local (maire, président d'EPCI, de département ou de région)
- > Le DOB doit se tenir dans les deux mois avant le vote du budget (dix semaines dans les régions).
- > Le débat est public et la délibération adoptée est publiée.

Comment le budget des collectivités locales est-il construit et adopté ? (2/4)

- ▶ **Etape 2.1 : évaluation des dépenses et des recettes de fonctionnement**
 - > Dépenses contraintes: charges personnels et élus, écoles, intérêts d'emprunt, entretien voirie, contrat de maintenance... et dépenses variables : formation personnels et élus, sport, animation ...)
 - > Recettes domaniales, des services, impôts et taxes ...



la seule variable d'ajustement est l'impôt : la différence entre dépenses et recettes est égale au besoin de recettes fiscales de la collectivité

- ▶ **Etape 2.2 : vote de l'équilibre de la section de fonctionnement**

Comment le budget des collectivités locales est-il construit et adopté ? (3/4)

- ▶ **Etape 3.1 : évaluation des dépenses et des recettes d'investissement**
 - > **Dépenses contraintes : remboursement des annuités d'emprunt et dépenses variables : programme d'investissement**
 - > **Recettes : virement de la section de fonctionnement, FCTVA, subvention d'investissement (Etat, régions, département, interco, agences diverses (agences de l'eau, ADEME etc.)**
 - > **Emprunt = variable d'ajustement des dépenses d'investissement**

- ▶ **Etape 3.2 : vote de l'équilibre de la section d'investissement**

Comment le budget des collectivités locales est-il construit et adopté ? (4/4)

- ▶ Etape 4 : vote du budget
- ▶ Etape 5 : vote des taux d'impôts et taxes

Date limite des étapes 4 et 5 : 15 avril de l'exercice

- ▶ Etape 6 : contrôle de légalité. Le préfet a un mois pour se prononcer

CHAPITRE IV

FOCUS FISCALITÉ LOCALE

Entreprises vs collectivités locales : une antinomie fiscale

- ▶ Les capacités contributives des entreprises évoluent en fonction de leur activité ; les besoins des collectivités locales évoluent tendanciellement à la hausse
- ▶ Les collectivités locales préfèrent des impôts à rendement fixe; les entreprises, des impôts qui varient selon leur capacité contributive
- ▶ Cette double antinomie est largement à l'origine des incompréhensions entre entreprises et collectivités locales

Quels impôts payés par les entreprises pour quelles collectivités ? (1/2)

	SECTEUR COMMUNAL	DEPARTEMENTS	REGIONS
CFE	X	-	-
TFPB/TFPNB	X	-	-
CVAE	X	X	-
TASCOM	X	-	-
TEOM	X	-	-
IFER	X	X	X
GEMAPI	X	-	-

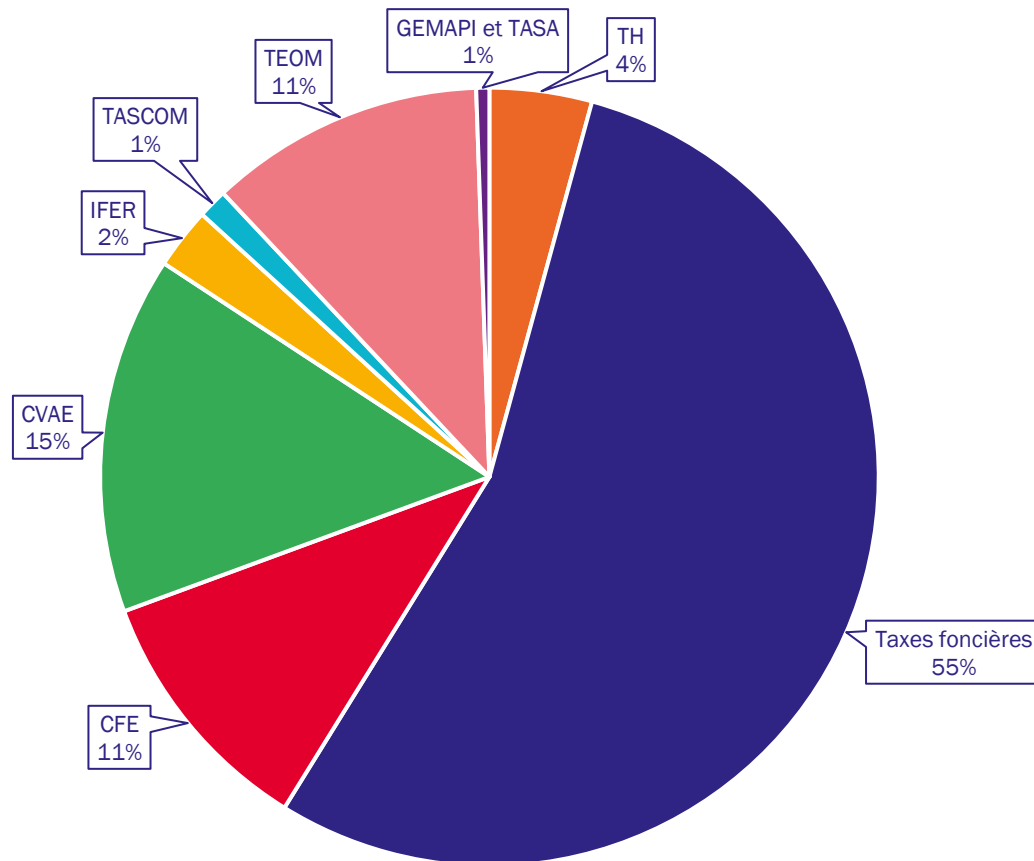
Quels impôts payés par les entreprises pour quelles collectivités ? (2/2)

	SECTEUR COMMUNAL	DEPARTEMENTS	REGIONS
TLPE	X	-	-
DMTO	X	X	-
TICPE	-	X	X
Cartes grises	-	-	X
TSCA	-	X	-
Versement mobilité : AOM			
...			

Les impôts directs locaux en 2021



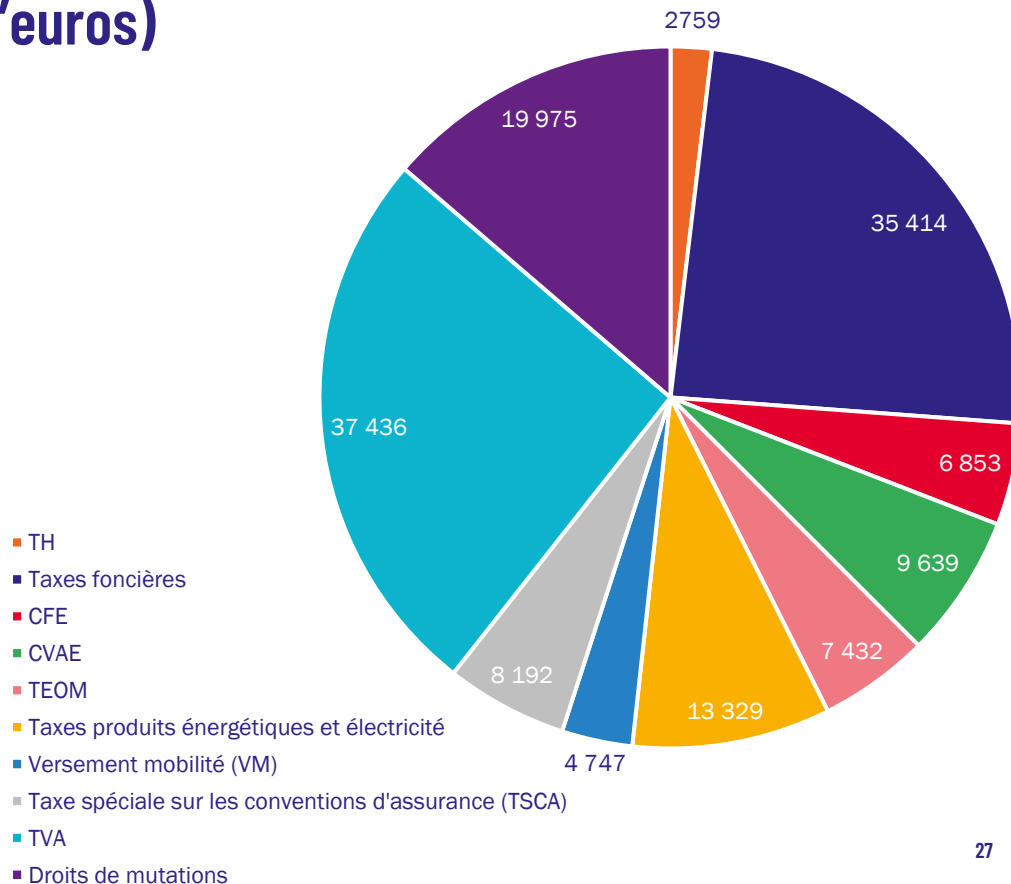
Le produit de la fiscalité directe des collectivités locales était de 64,9 milliards d'euros en 2021



Les principaux impôts et taxes perçus par les collectivités locales en 2021 (en millions d'euros)

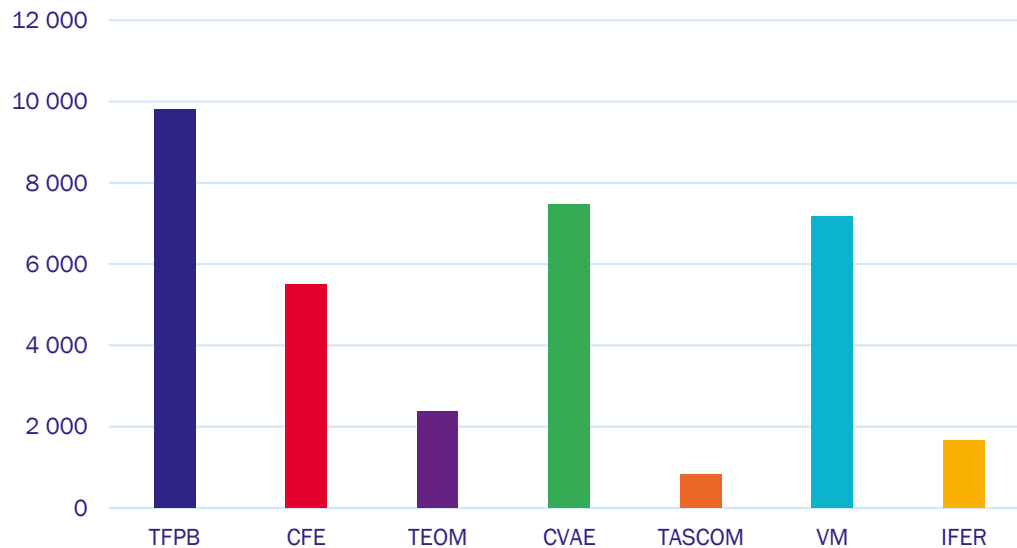


Le total des impôts et taxes perçus par les collectivités locales était de 157 milliards d'euros en 2021



Montant payés par les entreprises en 2021

Principaux impôts locaux payés par les entreprises en 2021 (en M€)



Focus sur les principaux impôts dont les collectivités votent le taux : CFE, TFPB, TFPNB

- ▶ La base d'imposition de ces trois impôts est la même valeur locative cadastrale mais avec des abattements différents selon l'impôt.
- ▶ Pour les locaux dits professionnels⁽¹⁾ elle est égale au produit de la surface par un tarif au m² fonction des loyers réels constatés, éventuellement affecté d'un coefficient de localisation
- ▶ Une mise à jour périodique des paramètres est prévue par la loi. Des commissions départementales dont font partie des représentants de contribuables (Medef notamment) sont chargées de ces mises à jour.
- ▶ La loi de finances pour 2023 a reporté à 2025 (au lieu de 2023) l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

E ⁽¹⁾ la valeur locative des établissements industriels est la valeur comptable

Focus sur les principaux impôts dont les collectivités votent le taux : CFE, TFPB, TFPNB, TEOM

- ▶ Taux moyens d'imposition 2021 pour 2022 : CFE 26,50% ; TFPB 37,72% ; TFPNB 50,14%
- ▶ Taux moyens d'imposition 2022 pour 2023 : CFE 26,56% ; TFPB 38,28% ; 50,44%
- ▶ Liaison des taux : les taux de CFE sont liés au taux de TFPB. Le taux de CFE ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré (TMP) des deux taxes foncières constatées sur le territoire de l'intercommunalité (CGI, art. 1636 B sexies I-1.)

Source : fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale DGFIP – février 2022 et 2023

Focus sur les principaux impôts dont les collectivités votent le taux : CFE, TFPB, TFPNB, TEOM

- ▶ **RAPPEL** : les taux d'imposition et le budget doivent être votés avant le 15 avril.
- ▶ Les collectivités de plus de 3500 habitants doivent voter leur budget dans les deux mois suivant le débat d'orientation budgétaire que la loi leur impose.
- ▶ **Toute action d'influence pour être prise en compte doit donc impérativement avoir lieu avant le débat d'orientation budgétaire.**
- ▶ **Pour les plus communes de moins de 3500 habitants en début d'année**

Focus sur les principaux impôts dont les collectivités votent le taux : CFE, TFPB, TFPNB, TEOM

- ▶ La TEOM vise à financer la collecte des déchets ménagers
- ▶ La base est identique à la TFPB
- ▶ La TEOM ne doit financer que les dépenses de collecte et de traitement des déchets énumérées par la loi. Le taux de TEOM ne « doit manifestement pas être disproportionné par rapport au niveau des dépenses à financer ».
- ▶ **Cela fait partie des points à vérifier et à discuter avec la collectivité ...**
- ▶ **Nota** : les collectivités ont le choix d'instituer une TEOM ou une REOM (redevance)

Quelques autres impôts locaux

Les collectivités ont une influence sur les taux

- ▶ TASCOM
- ▶ Taxe GEMAPI
- ▶ TLPE
- ▶ Taxe sur les friches commerciales
- ▶ Versement mobilité
- ▶ Taxe d'aménagement

Les collectivités ne votent pas les taux

- ▶ CVAE
- ▶ IFER
- ▶ Imposition forfaitaire sur les pylônes
- ▶ ...

Les taxes facultatives

- ▶ La TLPE
 - ▶ La taxe sur les friches commerciales
 - ▶ La taxe sur les activités commerciales saisonnières
 - ▶ La taxe de séjour sur les hébergements touristiques
 - ▶ La taxe GEMAPI
 - ▶ ...
-
- ▶ **Action d'influence: convaincre la collectivité de ne pas adopter ces taxes ! Ou pas.**
Ex : intercommunalité qui instaure une taxe sur les friches commerciales pour ne pas augmenter les taxes foncières

Les exonérations

- ▶ Les communes, EPCI ou départements peuvent instaurer des exonérations notamment en matière de TFPB et de CFE et CVAE .
 - > Exonérations prévues par la loi sur délibération locale prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour application l'année suivante (15 octobre pour la TEOM).
 - > Exonérations prévues par la loi **sauf délibération contraire des collectivités locales**
- ▶ **Action d'influence : convaincre la collectivité d'adopter les exonérations**
- ▶ **Élément de contexte : l'existence ou non d'une compensation par l'Etat**

Liens utiles

- [OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALES \(OFGL\)](#)
- [LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN CHIFFRES](#)
- [LES CHIFFRES-CLÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES](#)
- [Fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale \(REI\)](#)